

Medical Screening for Cadet Student Pilots

... Guidance for Cadets and Parents of Cadets

I. Introduction:

Our goal is to ensure the safest possible environment while you learn how to fly. Medical screening allows us to minimize potential risk for when symptoms arise secondary to medical issues.

II. Steps in Medical Screening:

1. When you enrol in Cadets, you will complete a Basic Health Questionnaire (BHQ).
2. Each subsequent year, you are asked to complete a Detailed Health Questionnaire (DHQ) if anything related to your medical condition has changed.

*Please fill out these documents as completely and as honestly as possible.
If we need more medical information, we will contact you.*

3. If you are offered to attend a flying course at a Cadet Flying Training Centre (CFTC), you will need to get a Transport Canada (TC) Category 3 (or higher) Aviation Medical. You will need to see a physician who specializes in these types of medical examinations (CAME: Canadian Aviation Medical Examiner).

*A medical certificate from a CAME does not guarantee that you will be automatically medically fit to attend the flying course.
There are certain medical issues that might still prevent your participation.
The information provided to us on the above BHQ and DHQ forms would have properly identified those issues.*

4. If at any time between the CAME medical examination and the start of the summer camp at the CFTC, you experience any changes to your medical status, you must report this information to the RCMLLO (Regional Cadet Medical Liaison Officer) immediately.

A change in your medical condition might mean that you cannot fly but most medical conditions are transient and will resolve before the flying training starts. It is better to know well ahead of time if there is anything that you can do to ensure your medical fitness before you arrive at camp.

5. When you arrive at the CFTC, you will be asked specific medical questions that will determine if it is medically safe for you to fly. Under some

circumstances, it may unfortunately not be possible to fly and you will not be allowed to start the course.

If you are unsure about your ability to participate in the flying program because of a medical issue, contact the RCMLLO before your arrival at camp.

We never want you to find out at the last minute that you are not allowed to begin the flying program.

6. During your flying course, if a medical condition arises, you will be assessed by a health care practitioner. Most medical conditions are transient and may not have any affect on your participation on the course. Some medical conditions may mean that you will have to stop training as it has become too risky for you to continue to fly.
7. We hope that you stay as healthy as possible and enjoy the flight training at the summer camp!

III. Potential Medical Issues that may Prevent Participation at the Flying Training Centre:

1. Not all medical diagnoses are a contraindication to flying. For most medical conditions, it is not the diagnosis itself, but the symptoms due to the condition and/ or the need for medical care in the event of a recurrence.

Some medical conditions have predictable symptoms but the severity is so minimal that there is no affect at all on your ability to fly.

Some medical conditions may have significant symptoms during a flare and this would pose an unacceptable risk for flying.

2. Below are some of the factors related to medical conditions that may prevent participation:
 - a. Any condition for which you may need urgent medical care
 - b. Any condition for which you need ongoing treatment on a regular basis
 - c. Any condition that may lead to your ability to think clearly
 - d. Any condition that may have an affect on your musculoskeletal system
 - e. Any condition that may cause you to feel unwell (i.e. diarrhea, nausea, vomiting, short of breath, anxious, panicky)
 - f. Some recent surgeries
 - g. Some allergies that result in anaphylactic reactions

If any of these factors are identified, an independent medical review will

occur so that we can ensure that you can safely participate in the flying program. Our goal is to maximize participation but minimize risk.

It is not possible to state with certainty ahead of time why a medical issue in one person may still allow them to safely participate in a flying program, where the same medical issue might make it medically unacceptable in another.

It is not good to compare one person's medical condition to another's. This only leads to confusion and frustration because of heightened expectations.

IV. Potential Issues related to Medications Usage that may Prevent Participation:

1. Not all medications are a contraindication to flying. There are many medications that are safe to use while flying. Some medications automatically disqualify someone from safely flying.

*Please list all medications on the BHQ and DHQ.
If you start a new medication, let us know immediately.*

2. It is not a good idea to stop a medication just before arriving at Cadet Training Centre (i.e. a “drug holiday”) just so that you can be medically screened as safe to fly. This should only be done under medical support and supervision and well before the start of the course if it has been determined to be medically acceptable.

*If you want to consider stopping a medication,
talk to the RCMLLO well before your planned course start date.
This might need to be as long as six months to one year in advance.*

Stopping a medication right before camp could have significant negative consequences. This could lead to an exacerbation of dangerous symptoms or withdrawal symptoms that are incompatible with safe flying.

V. Questions

Please contact your local RCMLLO with any questions. The sooner you contact them the more likely you will be participating at the flying school!

Remember

- * We want you to fly**
- * We want you to be safe**

Dépistage médical concernant les élèves-pilotes cadets

Lignes directrices à l'intention des cadets et de leurs parents

I. Introduction

Notre objectif est de vous offrir l'environnement le plus sûr possible pendant que vous apprenez à piloter un aéronef. Le dépistage médical nous permet de réduire les risques au minimum lorsque des symptômes associés à des problèmes médicaux se manifestent.

II. Étapes du dépistage médical

1. Au moment de votre inscription dans les cadets, vous devez remplir le Questionnaire de santé sommaire.
2. Chaque année par la suite, vous devez remplir le Questionnaire de santé détaillé s'il y a eu quelque changement que ce soit concernant votre état de santé.

Veillez remplir ces documents en toute honnêteté et en donnant, dans la mesure du possible, toute l'information pertinente.

Si nous avons besoin de renseignements médicaux additionnels, nous communiquerons avec vous.

3. Lorsque vous vous voyez offrir la possibilité de prendre part à un cours de pilotage au Centre d'entraînement de vol des cadets (CEVC), vous devez obtenir un certificat médical de catégorie 3 (ou plus élevé) de Transports Canada. Vous devez ainsi consulter un médecin spécialisé dans les types d'examens médicaux requis (médecins-examineurs de l'aéronautique civile [MEAC]).

Un certificat médical délivré par un MEAC ne garantit pas que vous serez automatiquement jugé médicalement apte à suivre le cours de pilotage. Vous pourriez encore présenter des problèmes médicaux vous empêchant de participer au cours.

Les renseignements qui nous sont fournis dans les questionnaires susmentionnés ont pour objet de mettre ces problèmes en lumière, le cas échéant

4. Si, à quelque moment que ce soit entre l'examen médical réalisé par le MEAC et le début du camp d'été au CEVC, il y a un changement, quel qu'il soit, concernant votre état de santé, vous devez en faire part à l'officier régional de la liaison médicale des cadets (ORLMC) sans tarder.

Un changement dans votre état de santé peut signifier que vous ne pourrez pas prendre part au cours de pilotage; toutefois, la plupart des problèmes médicaux sont transitoires et peuvent donc se régler avant que le cours commence. Il est préférable de savoir bien à l'avance s'il y a quelque chose que vous pouvez faire afin de garantir votre aptitude médicale avant votre arrivée au camp.

5. Lorsque vous arriverez au CEVC, on vous posera des questions médicales précises qui permettront de déterminer s'il est sécuritaire sur le plan médical de vous permettre d'effectuer un vol à bord d'un aéronef. Dans certaines circonstances, il sera malheureusement jugé que cela n'est pas possible; vous ne serez alors pas autorisé à entreprendre l'entraînement de vol.

Si vous n'êtes pas certain de votre aptitude à participer au programme de pilotage en raison d'un problème médical, veuillez communiquer avec l'ORLMC avant votre arrivée au camp.

Nous ne souhaitons pas que vous appreniez à la dernière minute que vous n'êtes pas autorisé à prendre part au cours.

6. Durant votre cours de pilotage, si un problème médical se manifeste, un professionnel de la santé évaluera votre état. La plupart des problèmes médicaux sont transitoires; il est donc possible qu'ils n'aient aucune incidence sur votre participation au cours. Toutefois, certains problèmes médicaux peuvent signifier que vous devrez cesser l'entraînement, si l'on juge qu'il est devenu trop risqué pour vous de continuer d'effectuer des vols.
7. Nous espérons que vous conserverez le meilleur état de santé possible et que vous aimerez l'entraînement de vol au camp d'été!

III. Problèmes médicaux qui pourraient empêcher la participation au cours de pilotage du Centre d'entraînement de vol

1. Ce ne sont pas tous les diagnostics médicaux qui se traduisent par une contre-indication au pilotage d'un aéronef. Dans le cas de la plupart des problèmes médicaux, ce n'est pas le diagnostic lui-même, mais bien les symptômes liés au problème médical en cause ou les soins médicaux requis en cas de récurrence qui donnent lieu à une telle contre-indication.

Certains problèmes médicaux s'accompagnent de symptômes prévisibles qui sont toutefois de si faible intensité qu'ils n'ont aucune incidence sur votre aptitude à effectuer un vol.

Cependant, dans le cas d'autres problèmes médicaux, des symptômes peuvent se manifester lors d'un épisode, ce qui poserait un risque inacceptable en vol.

2. Voici certaines situations sur le plan médical qui pourraient vous empêcher de participer au cours de pilotage :

- a. tout problème médical pour lequel vous pouvez avoir besoin de soins médicaux d'urgence;
- b. tout problème médical pour lequel vous devez suivre un traitement régulier;
- c. tout problème médical qui pourrait nuire à votre capacité de penser clairement;
- d. tout problème médical pouvant avoir une incidence néfaste sur votre appareil locomoteur;
- e. tout problème médical pouvant causer un malaise notable (p. ex., diarrhée, nausée, vomissements, dyspnée, anxiété, panique);
- f. une chirurgie récente, dans certains cas;
- g. certaines allergies provoquant des réactions anaphylactiques.

Dans n'importe laquelle de ces situations, on procédera à un examen médical indépendant afin de vérifier si vous pouvez participer au programme de pilotage en toute sécurité. Notre objectif est de donner toutes les chances possibles aux candidats de prendre part au cours, tout en atténuant les risques dans toute la mesure qui s'impose.

Il est impossible de déterminer avec certitude à l'avance la raison pour laquelle un problème médical donné peut n'avoir aucune incidence sur la capacité d'une personne de participer en toute sécurité au programme de pilotage, mais en rendre une autre médicalement inapte à suivre le cours. On doit éviter de comparer l'état de santé d'une personne avec celui d'une autre.

Cela peut provoquer des attentes indues qui se traduiront par de la confusion et de la contrariété.

IV. Problèmes liés à la prise de médicaments qui pourraient empêcher la participation aux cours de pilotage

1. Ce ne sont pas tous les médicaments qui se traduisent par une contre-indication au pilotage d'un aéronef. De nombreux médicaments n'ont aucune incidence néfaste sur l'aptitude à piloter un tel appareil; d'autres médicaments toutefois rendent automatiquement l'utilisateur inapte à effectuer un vol en toute sécurité.

Veillez indiquer dans le Questionnaire de santé sommaire et le Questionnaire de santé détaillé tous les médicaments que vous prenez. Si vous commencez à prendre un nouveau médicament, veuillez nous en informer sans tarder.

2. Il vous est déconseillé d'interrompre la prise d'un médicament juste avant votre arrivée au centre d'entraînement des cadets (c.-à-d. de

prendre un « congé de médicament ») afin d'être jugé médicalement apte à piloter un aéronef en toute sécurité. Une telle interruption, si elle est considérée comme acceptable du point de vue médical, doit se faire avec le soutien et sous la supervision de professionnels de la santé et débiter bien avant que le camp commence.

Si vous envisagez d'interrompre la prise d'un médicament, vous devez consulter l'ORLMC bien avant la date de début du camp, voire de six mois à un an à l'avance, selon le cas.

L'interruption de la prise d'un médicament juste avant le début du camp pourrait entraîner d'importantes conséquences néfastes. En effet, cela pourrait mener à une exacerbation de symptômes graves ou à des symptômes de sevrage qui sont incompatibles avec le pilotage sécuritaire d'un aéronef.

V. Questions

Pour toute question, veuillez communiquer avec l'ORLMC de votre localité. Le plus tôt vous le ferez, plus grandes seront vos chances de participer au cours de pilotage!

N'oubliez pas...

****Nous souhaitons que vous participiez au programme de pilotage.***

****Nous nous préoccupons de votre sécurité.***